



INFO Professionnels de Santé

N°1 , Janvier 2021

CHIRURGIENS - DENTISTES

Actualités conventionnelles

- ❖ Actes revalorisés au 1^{er} janvier 2021
- ❖ 100% Santé : les prothèses dentaires concernées en 2021

ACTUALITES CONVENTIONNELLES

☞ ACTES REVALORISES AU 1^{ER} JANVIER 2021

Dans le cadre de la convention des chirurgiens-dentistes signée en 2018, de nouvelles revalorisations d'actes de soins conservateurs sont prévues au 1^{er} janvier 2021.

Ils concernent :

- les traitements endodontiques notamment l'exérèse du contenu canalaire non vivant d'une première prémolaire ou encore l'exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente
- certaines restaurations coronaires notamment sur un secteur prémolomolaire sur 3 faces ou plus

La liste des actes concernés est disponible ici :

- [liste des actes CCAM revalorisés au 1^{er} janvier 2021](#)
- [Liste des actes CCAM pour lesquels des honoraires limites de facturation entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021](#)



☛ 100 % SANTE : LES PROTHESES DENTAIRES CONCERNEES EN 2021

Depuis le 1er janvier 2021, le panier 100 % Santé dentaire intègre des prothèses amovibles à plaque base résine entièrement remboursées par l'assurance maladie obligatoire (AMO) et la complémentaire santé.

Cette prise en charge inclut les prothèses de transition et la très grande majorité des prothèses définitives à plaque base résine, les adjonctions et les réparations des prothèses à plaque base résine.

Pour en savoir plus : [Lien vers Ameli.fr](https://www.ameli.fr)